

lum gratiæ tuæ, sanctæ, piæ ac religiosæ viventis, valeant observare, et observando vitam promerere sempiternam: per Christum, etc.

Après ces prières, Monsieur le Directeur adresse de nouveau la parole aux nouvelles congréganistes, pour leur faire connaître le bienfait signalé qui vient de leur être accordé, et les avantages précieux qu'elles doivent en retirer, si elles sont fidèles à leur promesse.

La cérémonie se termine par le chant du cantique *Jour mille fois heureux*, ou tout autre dont le sujet est analogue à la circonstance.

Article IV.—Le jour de leur réception, les Congréganistes feront une offrande selon leur faculté, le produit en sera affecté à l'entretien de l'autel de la Sainte Vierge. La quête qui se fera tous les dimanches par les sacristines aura la même destination.

§ III.—*De la suspension et de l'exclusion.*

Article I.—Pour que la Congrégation se soutienne et opère le bien, il faut